



Charte éthique sur l'origine des dons

La Ligue des droits de l'Homme - Belgique francophone est extrêmement attentive à l'origine des dons qui lui sont faits, que ce soit de la part de particuliers, d'entreprises privées, d'associations ou de fondations.

De par ses statuts et sa mission, à savoir le combat contre les injustices et les atteintes portées aux droits fondamentaux en Communauté française de Belgique, la Ligue des droits de l'Homme - Belgique francophone ne pourra accepter de dons de particuliers, d'entreprises privées ou publiques, d'associations ou de fondations qui soient en infraction par rapport aux valeurs qu'elle défend :

- Respect des droits humains dans tous les domaines ;
- Application des règles en matière de droit du travail telles qu'appliquées en Belgique ;
- Mise en œuvre du principe d'égalité et de non-discrimination en ce qui concerne les pratiques en matière d'embauche et dans les relations de travail ;
- Transparence quant à la structure et aux relations avec d'autres sociétés, en ce compris les filiales éventuelles et les principaux fournisseurs ;
- Absence d'exploitation du travail des enfants ou de personnes réduites en esclavage ou soumises à autres formes de servitudes, et avoir pris des mesures pour s'assurer que de telles pratiques ne sont pas utilisées par leurs fournisseurs ;
- Respect des règles de droit belge et international dans les domaines suivants : conditions d'emploi, exploitation sexuelle, protection de l'environnement et pratiques commerciales, droit international humanitaire;

La Ligue des droits de l'Homme - Belgique francophone veillera à ce qu'aucun don ne puisse nuire à son indépendance et son impartialité.

Les donateurs s'engagent à ne pas se prévaloir de leur soutien à la LDH dans leur communication.